Nations Unies S/2006/958

Conseil de sécurité

Distr. générale
2 décembre 2006
Français
Original : anglais

Treizième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Par sa résolution 1712 (2006), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 31 mars 2007 et m'a prié de le tenir informé des progrès accomplis en vue de satisfaire les grands objectifs énoncés dans mon rapport du 12 septembre 2006 (S/2006/743). Le présent rapport rend compte des principaux faits survenus au Libéria, notamment les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs clefs de la première phase des activités de consolidation, de réduction et de retrait de la Mission.

II. Événements politiques marquants

2. La situation politique générale est restée stable pendant la période considérée. Grâce à l'amélioration des relations entre les pouvoirs législatif et exécutif, la loi sur la réforme du secteur forestier a pu être adoptée sans incident majeur, en application de la résolution 1689 (2006) du Conseil de sécurité.

3. Toujours dans un esprit de réconciliation nationale, la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf a organisé un dîner pour célébrer la fin du ramadan, auquel ont assisté des personnalités musulmanes, des membres du groupe ethnique mandingue et d'anciens chefs des factions belligérantes, dont Sekou Damate Conneh de l'ancien Parti des Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie et Alhaji Kromah de ce qui fut le Mouvement uni de libération pour la démocratie au Libéria. À cette occasion, la Présidente a confirmé l'engagement de son gouvernement en faveur de la liberté religieuse et de la tolérance. Le 21 novembre, elle a tenu une réunion des acteurs politiques qui a rassemblé les chefs des partis politiques officiels, parmi lesquels se trouvaient de nombreux candidats malheureux aux élections présidentielles de 2005. Les chefs de parti ont salué l'initiative de la Présidente et échangé leurs vues sur plusieurs questions d'importance nationale, notamment la sécurité du pays et un projet de stratégie provisoire de réduction de la pauvreté.

4. La Commission présidentielle chargée d'enquêter sur les conflits interethniques d'ordre foncier dans le comté de Nimba et de formuler des recommandations en vue du règlement des différends qui pourraient faire obstacle à la coexistence pacifique des communautés ethniques dans le comté a terminé ses

06-64213 (F) 121206 121206

travaux et met actuellement la dernière main à son rapport. La MINUL collabore étroitement avec le Gouvernement et les organisations de la société civile au règlement d'autres différends interethniques, religieux, communautaires et fonciers dans différentes régions du pays. À ce sujet, elle a achevé de dresser la carte des zones de conflit potentielles et s'emploie à créer dans chaque district des comités de paix et de réconciliation qui concentreront leurs efforts sur le règlement des conflits.

5. Aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue des voix à l'élection partielle tenue le 29 août afin de pourvoir le siège correspondant au district n° 2 du comté de Margibi, devenu vacant à la mort d'un représentant du Parti de l'unité au pouvoir. En conséquence, le 12 septembre, la Commission électorale nationale a organisé un second tour entre les deux candidats qui avaient reçu le plus de voix. Le candidat du Congrès pour le changement démocratique a obtenu 52 % des voix, contre 48 % des voix pour son adversaire du Parti de l'unité. Le vainqueur est entré à la Chambre des représentants le 21 septembre. La Chambre était de nouveau au complet avec 64 membres, mais un autre siège est devenu vacant peu de temps après, en raison du décès du membre du Parti de l'unité représentant le district n° 6 du comté de Nimba, survenu le 15 octobre. La Commission électorale nationale s'emploie actuellement à organiser une élection partielle pour pourvoir ce siège vacant.

6. Au cours de la période considérée, la Présidente a poursuivi sa lutte contre la corruption. C'est dans ce contexte qu'elle a promulgué deux lois ratifiant la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et la Convention des Nations Unies contre la corruption. Par ailleurs, le Gouvernement a approuvé la déclaration de politique générale de la Commission de la réforme de la gouvernance et étudie actuellement un projet de stratégie nationale de lutte contre la corruption. L'une des principales propositions de ce projet est la création d'une commission de lutte contre la corruption, qui disposerait de pouvoirs d'instruction et de poursuite. Le Gouvernement se penche également sur un projet de loi qui donnera pleine autonomie à la Commission de la réforme de la gouvernance. Dans l'intervalle, le Fonds des Nations Unies pour la démocratie a accordé une subvention de 360 000 dollars au Gouvernement afin d'appuyer ses initiatives de lutte contre la corruption.

7. Dans le cadre de ses efforts visant à réduire la corruption, le Ministère des finances a amélioré la procédure de paiement des traitements des fonctionnaires, éliminant ainsi plus de 4 700 agents « fantômes » des états de paie de l'État. Avec l'aide de la communauté internationale, le Gouvernement s'emploie aussi à simplifier son administration et ses procédures. Parallèlement, pour combler le manque de capacités de gestion dans le secteur public, le Gouvernement, en collaboration avec ses partenaires de développement, s'efforce de mettre en place un « service de cadres supérieurs » qui sera composé de Libériens qualifiés pouvant prétendre à des postes administratifs ou spécialisés de haut niveau.

8. Le Conseil des ministres de l'Union du fleuve Mano a tenu sa seizième session à Monrovia les 18 et 19 octobre 2006. Les participants à la réunion, notamment les Ministres de la planification économique du Libéria, de la Sierra Leone et de la Guinée, ont recommandé de modifier le mode d'organisation et la structure des traitements de l'Union. Ils espèrent que cela aidera à relancer cette organisation sous-régionale qui est inactive depuis plus de 10 ans en raison de problèmes de

sécurité et de difficultés économiques. Le budget devrait être approuvé au sommet des chefs d'État de l'Union du fleuve Mano en janvier 2007.

III. Sécurité

9. Pendant la période considérée, les conditions de sécurité au Libéria sont restées stables dans l'ensemble, malgré quelques incidents mineurs lors d'une série de manifestations d'anciens membres des services de sécurité qui réclamaient le paiement des prestations qui selon eux leur étaient encore dues, notamment des arriérés de traitement. À ce sujet, la Présidente Johnson-Sirleaf a demandé à son cabinet, ainsi qu'à l'Inspecteur général de la Police nationale libérienne et au Directeur des Services spéciaux de sécurité, d'évaluer le montant total des arriérés de traitement et des prestations de retraite dus au personnel dont le poste a été supprimé et d'élaborer un plan pour le règlement des arriérés et le paiement des retraites.

10. L'opération Coup de balai, lancée le 8 septembre par la Présidente Johnson-Sirleaf en réponse aux inquiétudes de la population devant l'augmentation des activités criminelles signalées, en particulier les vols à main armée et les viols, a fait chuter la criminalité violente à Monrovia et dans les environs. Elle a notamment pris la forme d'opérations de bouclage et perquisition et de patrouilles des zones aux taux élevés de criminalité par la Police nationale libérienne et d'autres organismes de sécurité, appuyés par la MINUL, de jour comme de nuit. Un centre d'opérations commun, composé de représentants de la MINUL, du Ministère de la défense et des organismes de sécurité nationaux, a été chargé de coordonner l'opération.

11. La MINUL a mené avec succès l'opération Main de fer, les 27 et 28 octobre, pour évaluer sa capacité d'intervention en cas de détérioration majeure des conditions de sécurité à Monrovia. Cet exercice lui a également permis de montrer aux habitants de Monrovia qu'elle contribuait activement à la sécurité du pays.

12. La situation en matière de sécurité le long de la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire, la Guinée et la Sierra Leone est demeurée stable pendant la période considérée. Cependant, la stabilité au Libéria pourrait être menacée par différents facteurs, notamment l'entrée de groupes armés de Côte d'Ivoire, le recrutement d'ex-combattants libériens, y compris d'enfants, par des milices ivoiriennes et libériennes en vue de combattre en Côte d'Ivoire, et l'afflux d'Ivoiriens cherchant refuge si les hostilités venaient à reprendre dans leur pays. La MINUL a par conséquent renforcé la sécurité le long des frontières libériennes pour lutter contre les menaces potentielles, notamment le trafic d'armes. En outre, la Mission et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) ont effectué des patrouilles le long de la frontière libéro-ivoirienne dans le cadre de l'Opération Mayo, du 9 au 14 octobre et du 27 novembre au 2 décembre. Des patrouilles semblables ont été effectuées pendant la même période aux côtés des forces sierra-léonaises le long de la frontière libéro-sierra-léonaise dans le cadre de l'Opération Loko. En outre, le premier exercice coordonné entre la MINUL et les forces guinéennes, l'Opération Seskin, a commencé le long de la frontière libéro-guinéenne. Ces exercices avaient pour but d'asseoir la présence des forces de sécurité des Nations Unies dans les zones frontalières, d'établir des contacts transfrontaliers et de rassurer les populations locales.

IV. État d'exécution du mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria

A. Réhabilitation et réinsertion des ex-combattants

Réinsertion des populations touchées par la guerre

13. Au 15 novembre, quelque 39 000 ex-combattants n'avaient pas encore intégré de programme de réinsertion. Toutefois, d'ici à juillet 2007, 16 624 d'entre eux devraient bénéficier de projets financés par le Fonds d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et 22 544 autres de programmes financés sur une base bilatérale.

14. Le Groupe mixte de mise en œuvre, qui rassemble la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la MINUL et le PNUD, a récemment approuvé 10 nouveaux projets de formation professionnelle, qui devraient toucher environ 8 000 ex-combattants. Jusqu'à présent, 3 000 ex-combattants s'y sont inscrits. Par ailleurs, les ex-combattants peuvent choisir de s'inscrire dans divers programmes d'enseignement scolaire.

15. La Mission a continué de collecter et de détruire des armes et munitions résiduelles, remises volontairement ou découvertes à l'occasion de perquisitions. Depuis la fin du programme de désarmement et de démobilisation en novembre 2004, 632 armes, 70 403 munitions, 1 002 engins non explosés et 11 622 pièces diverses ont été collectés et détruits. En outre, 230 fusils et autres armes à feu, 19 935 munitions, 457 chargeurs, baïonnettes et pièces diverses et 289 engins non explosés ont été collectés dans le cadre du programme armes contre développement à l'échelon local du PNUD, lancé en janvier 2006.

B. Réforme de la Police nationale libérienne

16. La restructuration et la formation de la Police nationale libérienne ont continué d'avancer, bien que les efforts visant à équiper les forces et à remettre en état les installations dans tout le pays soient encore insuffisants. Au 1er décembre, 2 214 agents de la Police nationale libérienne avaient été formés et déployés, tandis que 358 membres des Services spéciaux de sécurité et 155 agents de la police portuaire étaient sortis de l'École nationale de police. Quelque 566 recrues suivent actuellement une formation sur le terrain tandis que 454 autres reçoivent une formation de base. Pour atteindre l'objectif de 3 500 membres de la Police nationale libérienne formés d'ici à juillet 2007, la police des Nations Unies, en collaboration avec la Police nationale libérienne, a intensifié la campagne de recrutement nationale. Cette campagne vise également à s'assurer le concours des dirigeants de la société civile et des établissements d'enseignement pour trouver et attirer des jeunes recrues. Quelque 300 candidats devront être recrutés avant la fin du mois de décembre pour que le programme de formation atteigne ses objectifs en temps voulu.

17. Afin de renforcer les capacités de direction au sein de la Police nationale libérienne, la police des Nations Unies a organisé un programme de formation des cadres supérieurs d'une durée de sept semaines, auquel ont participé 31 officiers de haut rang de la Police nationale. La police des Nations Unies a animé un stage analogue à l'intention de 18 agents du Bureau de l'immigration et de la

naturalisation et fourni une formation de base en cours d'emploi à 71 agents du Bureau. En outre, 50 agents de la Police nationale libérienne ont été formés à diverses techniques policières au Ghana et en Égypte et 3 autres agents suivent actuellement au Ghana un programme de formation des cadets de six mois. La police des Nations Unies a lancé un programme de perfectionnement concernant le maniement des armes à feu à l'intention des 300 membres de l'unité d'appui formés au Nigéria en 2005. Les armes à feu dont le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria a autorisé l'importation au Libéria depuis le Nigéria, afin qu'elles soient utilisés par la Police nationale libérienne dans le cadre de ses activités, sont arrivées dans le pays et ont été officiellement remises au Gouvernement libérien le 1er décembre.

18. Le déploiement de la Police nationale libérienne dans l'intérieur du pays continue d'être ralentie par l'absence d'infrastructures de base et le manque de matériel, notamment les véhicules et le matériel de transmissions. Cependant, le PNUD, avec l'appui du Japon, a récemment fourni 22 motos à la Police nationale libérienne pour qu'elle en fasse usage dans l'intérieur du pays. En outre, grâce à l'aide bilatérale fournie par les États-Unis, la Norvège, les Pays-Bas et le Royaume-Uni et à travers les projets à effet rapide de la MUNIL, les postes de police sont reconstruits ou remis en état à Zorzor, Vahun, Foya et Voinjama dans le comté de Lofa; à Ganta et Tappita dans le comté de Nimba; au camp de personnes déplacées de Soul Clinic et à Arthington Town dans le comté de Montserrado; à Robertsport et Sinje dans le comté de Grand Cape Mount; à Greenville dans le comté de Sinoe; à Bopolu dans le comté de Gbarpolu; et à Unification Town dans le comté de Margibi. Le siège de la Police nationale libérienne à Monrovia est également en cours de rénovation. Parallèlement, des salles de classe, des dortoirs et des bureaux pour le personnel enseignant sont en train d'être construits à l'École nationale de police. Malgré ces efforts, un grand nombre d'installations policières auraient besoin d'être remises en état de toute urgence.

C. Réforme des Forces armées du Libéria

19. Les États-Unis continuent d'aider le Gouvernement à recruter et former les nouvelles Forces armées du Libéria. Le 4 novembre, le premier groupe de 106 recrues de la nouvelle armée a achevé son instruction de base au Centre de formation Barclay à Monrovia. Ces soldats suivent actuellement un entraînement spécialisé qui prendra fin en décembre. Quelque 500 recrues ont été sélectionnées pour le prochain cycle d'instruction de base et vont en être informés. Leur formation commencera au début de 2007.

20. Conformément au plan de restructuration du Ministère de la défense, environ 130 cadres intermédiaires suivent actuellement une formation de 17 semaines financée par les États-Unis au Centre de formation Barclay à Monrovia. Leur formation devrait prendre fin en mars 2007, date à laquelle 91 d'entre eux auront été retenus pour occuper des postes au Ministère de la défense.

D. Consolidation de l'autorité de l'État

21. Au cours de la période considérée, le rétablissement et la consolidation de l'autorité de l'État dans le pays ont peu progressé. Bien que 74 commissaires de

district et de canton aient été sélectionnés pour 8 comtés sur 15, le travail des responsables des comtés et des ministères d'exécution continue d'être entravé par le manque de matériel de communication, d'équipement de bureau, de logement et de moyens de transport, ainsi que par les retards dans le paiement des traitements. Ces contraintes ont pour conséquence que de nombreux responsables continuent de faire la navette entre Monrovia et leur lieu d'affectation.

22. Les équipes d'appui au pays, créées conjointement par la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies afin d'aider les autorités locales à renforcer leurs mécanismes de coordination et à définir des priorités en matière de relèvement et de développement des communautés locales, ont continué d'être efficaces. À cet égard, des représentants de la MINUL, de l'équipe de pays des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, du Ministères des affaires intérieures, de l'administration locale et des ministères d'exécution se réunissent tous les mois dans chacun des 15 comtés pour cerner les besoins prioritaires du comté et élaborer des plans d'action afin d'y répondre.

E. Gestion des ressources naturelles

23. Le Gouvernement a régulièrement progressé dans les efforts qu'il mène pour reprendre le contrôle des ressources naturelles du pays et en assurer une gestion efficace. Après la levée complète des sanctions sur les exportations de bois d'œuvre intervenue le 20 octobre 2006, il a immédiatement pris des mesures pour compléter la mise au point d'une réglementation destinée à garantir la bonne gestion de la filière bois. En outre, des réformes de nature technique, institutionnelle et financière sont actuellement mises en œuvre à l'Office des forêts afin d'en accroître l'efficacité, la transparence et la responsabilité. La MINUL collabore par ailleurs étroitement avec l'Office à l'élaboration d'une politique nationale du sciage de long. En attendant, le sciage de long se poursuit de manière non réglementée dans plusieurs zones du pays.

24. Avec l'appui technique et logistique de la MINUL, l'Office des forêts délivre les permis de transport des grumes afin de générer des recettes pour l'État. D'avril à novembre, 1 873 permis portant sur le transport de 695 480 grumes ont ainsi été délivrés, générant 423 321 dollars des États-Unis de recettes publiques, contre 62 262 dollars des États-Unis pour la période correspondante en 2005.

25. Dans l'optique de réunir les conditions requises pour la levée des sanctions imposées sur les diamants par le Conseil de sécurité, la Présidente Johnson Sirleaf a constitué une Équipe nationale du diamant coprésidée par mon Représentant spécial, M. Alan Doss, et le Ministre des ressources foncières, des mines et de l'énergie pour travailler à la mise en œuvre du Système de certification du Processus de Kimberley. Par ailleurs, les 12 et 13 octobre, le Gouvernement a réuni les parties prenantes du secteur en vue d'élaborer une politique minière nationale pour le Libéria. La construction du bâtiment de l'Office libérien du diamant est en cours avec l'appui des États-Unis et de la MINUL, tandis que la société De Beers et d'autres partenaires internationaux participent à la formation du personnel de l'Office. Parallèlement, des cas d'exploitation minière artisanale illégale continuent d'être signalés dans l'ouest du pays ainsi que dans les comtés de Nimba et de Sinoe.

26. La MINUL a continué de superviser la mise en œuvre des recommandations du rapport que le groupe de travail conjoint du Gouvernement libérien et de la MINUL

sur les plantations d'hévéas a présenté à la Présidente le 23 mai. Les recommandations visent notamment à assurer la restitution des plantations illégalement occupées par le Gouvernement, la révision des accords de concession et de gestion existants et la mise en place d'équipes de gestion intérimaires des plantations litigieuses ou abandonnées. La MINUL a aidé le Gouvernement à rétablir son autorité sur la plantation d'hévéas Guthrie. Elle a par ailleurs déployé des moyens militaires et policiers pour épauler les membres de la Police nationale libérienne détachés dans la plantation. L'équipe de gestion intérimaire constituée par le Gouvernement a relancé l'exploitation commerciale de la plantation et assure l'emploi de plus de 1 500 ouvriers. Parallèlement, quelque 200 ex-combattants enregistrés et résidents de la plantation se sont inscrits pour participer aux programmes de réinsertion et de réadaptation, et beaucoup d'autres ont manifesté l'intention de solliciter un emploi dans la plantation.

27. À présent que son conseil d'administration et son directeur exécutif ont été nommés par la Présidente, l'Agence de protection de l'environnement est pleinement opérationnelle. La MINUL lui fournit un appui technique et logistique, en association avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le PNUD et d'autres partenaires.

F. Promotion des droits de l'homme et de l'état de droit

1. Droits de l'homme

28. La MINUL a poursuivi ses activités de promotion, de protection et de surveillance des droits de l'homme dans l'ensemble du pays. Toutefois, au cours de la période considérée, la fragilité des structures de l'état de droit a continué de compromettre le respect des droits fondamentaux. Par exemple, les rares tribunaux de comté en état de fonctionner n'appliquent pas les règles et procédures juridiques de manière cohérente ou ne respectent pas les normes minimales en matière de droits de l'homme. On signale aussi des cas de corruption impliquant des magistrats et des fonctionnaires judiciaires, des irrégularités dans les procédures et des détentions provisoires prolongées. Dans plusieurs régions isolées du pays, les collectivités continuent de recourir à l'épreuve judiciaire, en partie en raison de l'absence de tribunaux et de services de police.

29. Les problèmes relevant de la justice pour mineurs n'ont pas encore été pleinement résolus. Il n'existe à Monrovia qu'un seul tribunal pour mineurs en opération. Dans nombre de comtés, les mineurs sont placés en détention provisoire avec les adultes et restent incarcérés pendant de longues périodes sans être inculpés ni jugés, tandis qu'ailleurs, ils sont parfois jugés par un tribunal d'instance ou relaxés sans jugement.

30. Plus de 10 mois après l'adoption de l'amendement à la loi sur le viol, on ne note guère de diminution de la violence sexuelle, et notamment du nombre de cas de viols de femmes et d'enfants. Lorsqu'ils statuent sur des affaires de viol, les magistrats et les juges n'appliquent pas de manière uniforme les dispositions pertinentes de la loi et de nombreuses affaires soit ne font pas l'objet d'une enquête, soit ne sont pas portées devant les tribunaux compétents. Dans les rares affaires qui ont débouché sur un procès pour viol, des peines minimales ont été prononcées.

31. Les conditions de détention demeurent non conformes aux normes minimales en matière de droits de l'homme. Plusieurs établissements pénitentiaires, dont la prison centrale de Monrovia, sont toujours surpeuplés. Des émeutes ont éclaté dans quatre établissements des comtés de Bong, Grand Bassa, Bomi et Margibi, où les détenus ont invoqué comme motifs les détentions provisoires prolongées et les mauvaises conditions d'hygiène. Au cours de la période considérée, le nombre d'évasions, y compris de personnes accusées ou déclarées coupables de viol, a augmenté. Le 27 novembre, 57 détenus se sont évadés d'une prison de haute sécurité à Monrovia. Huit ont été repris, mais les autres sont toujours en fuite. Une enquête sur les circonstances de cette évasion est en cours.

32. Pendant la période considérée, un consultant engagé par la MINUL a effectué un audit sous l'angle des droits de l'homme des principales lois libériennes pour déterminer si elles étaient conformes aux normes et instruments internationaux en la matière que le Gouvernement a signés et ratifiés. Le consultant est parvenu à la conclusion que plusieurs lois, de même que certaines dispositions de la Constitution, n'étaient pas conformes aux normes et instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par le Libéria et a notamment recommandé que ces lois soient amendées en conséquence.

33. La MINUL a également publié son cinquième rapport sur la situation des droits de l'homme au Libéria. Ce rapport, qui porte sur la période de mai à juillet 2006, met en lumière les violations des droits de l'homme commises par les forces de l'ordre et le personnel judiciaire, la situation des droits de l'homme dans les plantations d'hévéa et les questions liées à la protection des droits de l'enfant. Il porte également sur la corruption, les taux élevés de violence sexuelle et sexiste, en particulier à l'encontre d'enfants, et les pratiques traditionnelles préjudiciables. La Mission a aussi publié un rapport sur la situation des droits de l'homme dans 48 orphelinats, qui concluait qu'un grand nombre de ces établissements n'offraient pas les conditions nécessaires au bon développement des enfants. Les deux rapports contiennent des recommandations importantes, notamment sur la nécessité pour le Gouvernement de prendre des mesures concrètes pour ratifier tous les traités relatifs aux droits de l'homme dont il est signataire et mettre la législation nationale en conformité avec les engagements internationaux pris en matière de droits de l'homme.

34. La Commission vérité et réconciliation a commencé le 10 octobre à recueillir des dépositions dans les comtés. La MINUL a aidé à former à la promotion et à la protection des droits fondamentaux plus de 200 préposés au recueil des dépositions, avant leur déploiement. La Mission a par ailleurs continué à fournir un soutien logistique à la Commission et a lancé sur sa radio un programme intitulé *TRC in Action* (La Commission vérité et réconciliation en action), dans le but de mieux informer le public des activités de la Commission. Malheureusement, celles-ci continuent d'être entravées par des contraintes financières et logistiques ainsi que par une gestion inadéquate. Le 28 novembre, la Commission a annoncé qu'elle interrompait le recueil des dépositions parce qu'elle ne disposait pas de suffisamment de moyens financiers pour rémunérer les préposés. J'en appelle à cet égard à la communauté internationale pour qu'elle aide la Commission en lui fournissant les fonds dont elle a besoin d'urgence pour mener à bien sa tâche.

35. Depuis mon précédent rapport, la mise en place de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme n'a pas progressé. Le Groupe de sélection

indépendant, qui a reçu pour mandat d'enquêter sur les 15 finalistes désignés et de présélectionner neuf candidats pour siéger à la Commission, n'est parvenu à se mettre d'accord que sur trois noms. La MINUL a conseillé au Groupe de soumettre les noms de tous les finalistes à l'examen de la Présidente afin que celle-ci nomme les personnes retenues.

2. Appui au système judiciaire

36. Au cours de la période considérée, l'activité des tribunaux s'est intensifiée dans tout le pays, s'agissant en particulier des procès pour délits graves, tels que meurtre, viol et vol à main armée. Cette augmentation de l'activité est notamment due au recrutement, réalisé avec l'aide de la MINUL, de juristes libériens pour assister le parquet ou servir de conseil pour la défense des accusés indigents. Toutefois, le fonctionnement de l'appareil judiciaire continue d'être contrarié par le manque de bâtiments pouvant servir de tribunaux et la pénurie de magistrats et de juristes qualifiés.

37. La MINUL a continué d'étendre ses activités de renforcement des capacités dans les comtés en dispensant des formations à des juristes et du personnel judiciaire. Elle a organisé des ateliers destinés à rendre les magistrats et les juristes mieux à même d'administrer la justice sur les plans pratique et procédural. Au total, quelque 261 magistrats ont été formés par la MINUL de mai à novembre 2006. Le PNUD, quant à lui, a financé le recrutement d'un spécialiste libérien pour assister la Commission de la réforme de la gouvernance dans ses travaux sur l'état de droit et le renforcement de l'appareil judiciaire.

38. En septembre, la Mission a lancé une nouvelle émission radiophonique intitulée *Community Court*, visant à donner au public une meilleure connaissance du fonctionnement du système judiciaire ainsi que de ses droits fondamentaux. L'émission a déjà abordé les questions de violence familiale, de versement des pensions alimentaires pour les enfants, de litiges entre propriétaires et locataires et d'épreuve judiciaire (ordalie).

39. La mise en place de la Commission de la réforme législative a bien avancé. L'équipe spéciale constituée par le Ministre de la justice pour faciliter l'établissement de la Commission a organisé une série de colloques à l'intention des parties prenantes et de réunions publiques d'échanges de vues, à la suite de quoi le projet de loi relatif à la création de la Commission a été parachevé et soumis au Ministre de la justice le 25 septembre. Le bon fonctionnement de la Commission nécessitera un financement et le soutien durables du Gouvernement et de la communauté internationale.

3. Appui au système pénitentiaire

40. La MINUL a continué d'aider le Bureau de l'administration pénitentiaire à améliorer la situation des établissements pénitentiaires dans l'ensemble du pays. Les travaux de rénovation financés par la Norvège et les États-Unis en sont à divers stades d'avancement. La rénovation des prisons de Harper et Buchanan est terminée, mais les travaux se poursuivent dans celles de Monrovia et Bondiway ainsi qu'à la maison de redressement de Zwedru. Le contrat conclu pour la rénovation de la prison de Gbarnga a dû être annulé en raison de l'incapacité de l'entreprise à mener à bien le projet. La MINUL utilise par ailleurs des fonds destinés à des projets à impact rapide pour améliorer les établissements pénitentiaires de Voinjama et

Sanniquellie. Le Gouvernement a fourni occasionnellement des vivres et des fournitures médicales à la prison centrale de Monrovia, mais les détenus continuent de dépendre du Programme alimentaire mondial (PAM), du Comité international de la Croix-Rouge et d'autres partenaires pour leurs alimentation et autres fournitures.

41. Depuis le démarrage du programme de formation d'agents pénitentiaires en février 2005, la MINUL a formé au total 79 agents. Au cours de la période considérée, 20 recrues destinées à devenir des agents pénitentiaires ont suivi la formation de l'École de police et 25 autres en sont à la phase initiale de la formation de base. Le service de conseil à l'administration pénitentiaire de la MINUL a organisé un cours de formation de formateurs à l'intention de 12 spécialistes nationaux des questions pénitentiaires, qui à leur tour formeront des agents pénitentiaires à l'École nationale de police.

42. Pour des raisons budgétaires, le Gouvernement n'a pu intégrer dans la fonction publique que 25 des 79 agents pénitentiaires nouvellement formés. De surcroît, en raison du faible niveau des salaires, nombre d'agents formés quittent l'administration pénitentiaire pour entrer dans la Police nationale libérienne ou les Forces armées libériennes, dont les conditions de rémunération sont meilleures. Cette perte de personnel qualifié a gravement compromis l'efficacité de l'administration pénitentiaire. Parallèlement, les critères de compression des personnels qui ne remplissaient pas les conditions requises pour servir dans la fonction publique ont été mis au point et soumis au Gouvernement pour examen et approbation.

G. Gouvernance économique

43. On a enregistré une poursuite régulière des progrès en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économiques. Le Comité directeur de la gouvernance économique s'est réuni régulièrement pour suivre les progrès accomplis dans l'exécution du Programme et, de leur côté, les spécialistes recrutés sur le plan international ont présenté au Comité directeur des rapports mensuels sur leurs activités. À l'heure actuelle, huit experts internationaux ayant pouvoir de cosignature sont en poste auprès d'organismes publics libériens générant des recettes. Au cours de la période considérée, un citoyen libérien a été sélectionné pour occuper le poste (financé par la Banque mondiale) de coordonnateur des communications auprès de la présidence afin d'aider le Gouvernement à mieux faire connaître le Programme au public. Un consultant financé par la Commission européenne a également pris ses fonctions auprès du Bureau des douanes. Le Gouvernement mène actuellement, en collaboration avec des partenaires internationaux, un exercice d'autoévaluation de l'exécution du Programme à l'issue de sa première année de fonctionnement.

44. Le Comité d'examen des contrats et concessions de la Commission des concessions et des marchés publics a poursuivi l'examen des concessions et contrats conclus par le Gouvernement national de transition du Libéria. Au 23 novembre 2006, malgré des déconvenues imputables aux contraintes opérationnelles et logistiques, le Comité d'examen avait achevé l'examen initial de 79 contrats sur 186 et entrepris celui de 21 autres. En réponse aux inquiétudes exprimées à propos du fait que tout nouveau retard pourrait être préjudiciable à l'économie libérienne et aux investissements dans le pays, la Présidente a indiqué que le processus devrait

être achevé pour le 31 décembre 2006. Entre-temps, avec l'aide de la MINUL, un juriste international et un autre local ont été engagés pour seconder le Comité d'examen et la Commission européenne a envoyé des spécialistes pour faciliter l'examen.

H. Relèvement, reconstruction et développement nationaux

45. Le Gouvernement a continué d'accorder une haute priorité à la création d'emplois. Avec l'appui des parties prenantes internationales, il crée actuellement, y compris pour les ex-combattants, des possibilités d'emploi dans les travaux, à forte intensité de main-d'œuvre, de remise en état des routes et autres infrastructures essentielles dans l'ensemble du pays. En octobre 2006, le PNUD, la MINUL et la Banque mondiale ont lancé une initiative conjointe en vue de la remise en état des routes essentielles, pour laquelle la MINUL fournit des compétences techniques et du matériel du génie, la Banque mondiale apportant de son côté des fonds dans le cadre du PNUD. Le premier projet à être mis en œuvre au titre de cette initiative portait sur la remise en état de la route de Voinjama-Zorzor dans le nord-ouest du pays. Un total de 1 200 ex-combattants et membres de communautés locales en ont déjà bénéficié. En outre, les ingénieurs militaires de la Mission sont en train de travailler à la remise en état des routes secondaires et des routes de desserte avec l'aide du programme du PAM intitulé « Appui alimentaire aux initiatives locales » et du Ministère des travaux publics. Grâce à cette initiative, des emplois à court terme ont été fournis à plus de 5 000 ex-combattants et membres de communautés locales. La MINUL a par ailleurs mis en œuvre ses projets à impact immédiat pour stimuler la création d'emplois.

46. Dans le cadre du Programme libérien d'action en faveur de l'emploi, qui vise à créer des emplois durables à long terme, le Gouvernement libérien, avec la coopération de ses partenaires internationaux, se préoccupe de créer des possibilités d'emploi à long terme, en particulier dans le secteur agricole, en distribuant des semences et des outils aux cultivateurs et en organisant des formations aux techniques agricoles.

47. Une mission du Fonds monétaire international s'est rendue au Libéria, où elle a séjourné du 5 au 17 novembre 2006, afin d'évaluer les progrès accomplis au titre du programme suivi par le personnel du Fonds pour 2006 et d'étudier avec le Gouvernement libérien la manière dont serait conçu le programme pour 2007, qui ferait suite au précédent. La mission a calculé qu'une augmentation de 8 % du produit intérieur brut serait enregistrée en 2006 et a réaffirmé son appui à la recherche d'une solution au problème de la dette extérieure du Libéria.

48. Le Gouvernement libérien achève de mettre au point sa stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté, qui sera présentée au Forum des partenaires, qui doit se tenir les 13 et 14 févier 2007 à Washington. Le Forum, qui se tiendra sous les auspices conjointes de la Commission européenne, de l'Organisation des Nations Unies, des États-Unis et de la Banque mondiale, réunira le Gouvernement libérien et ses partenaires pour un examen de la stratégie de développement et de reconstruction du pays, telle qu'elle est définie dans le document présentant la stratégie intérimaire pour la réduction de la pauvreté, ainsi que des ressources qui seront nécessaires pour en assurer la mise en œuvre, et qui doivent être confirmées.

V. Action humanitaire

49. À ce jour, 81 000 réfugiés sont retournés de leur propre gré dans leur lieu d'origine avec l'assistance du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Le rapatriement des 139 000 réfugiés restants a continué d'être freiné par le mauvais état des routes, qui a empiré à la saison des pluies. Les efforts de rapatriement doivent en principe s'intensifier au début de la saison sèche, en novembre. En attendant, le Gouvernement libérien, avec le soutien du HCR, a rapatrié plus de 3 000 des 5 500 personnes déplacées qui avaient continué à résider à l'intérieur ou aux alentours des camps après leur fermeture officielle, le 20 avril.

50. Pendant la période considérée, des progrès tangibles ont été réalisés dans le secteur de la santé. Le taux d'immunisation a atteint presque 100 % en ce qui concerne les maladies de la petite enfance, et il y a eu une amélioration des soins de santé procréative. En revanche, le choléra a été un grave problème de santé publique, 3 127 cas d'infection ayant été signalés dans diverses régions du pays. Une campagne nationale de sensibilisation a été lancée en vue de prévenir l'épidémie de fièvre de Lassa. Bien qu'aucun cas de grippe aviaire n'ait été signalé, l'Organisation mondiale de la santé, avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies et de la MINUL, a prévu un plan de secours pour pouvoir faire face à la maladie.

51. À ce jour, l'appel global des Nations Unies pour le Libéria en 2006 a recueilli 45 % des 145 millions de dollars qui, selon les estimations, étaient nécessaires pour l'action humanitaire. Pour pallier le déficit, le Coordonnateur des secours d'urgence a donné au Libéria une subvention de 4 millions de dollars, au titre du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, afin de lui permettre d'entreprendre des projets destinés à sauver des vies et portant notamment sur l'eau et l'assainissement, la santé, l'alimentation et l'agriculture. Je renouvelle mon appel à la générosité des donateurs en leur demandant de fournir l'aide nécessaire pour répondre aux besoins visés dans l'appel global.

VI. Questions concernant l'égalité des sexes

52. Le Groupe des questions de parité des sexes de la Mission a facilité la mise en œuvre à l'échelle de la Mission d'un plan d'action assorti d'objectifs, en vue de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Il a également continué de dispenser au personnel de la MINUL une formation à l'analyse des sexospécificités. En outre, la Mission a collaboré avec le Ministère de l'égalité des chances et du développement, à qui elle a apporté un appui technique pour qu'il puisse veiller à ce que les instances chargées de mettre en œuvre les premières activités de relèvement et de reconstruction tiennent compte des questions concernant les femmes. Elle a aussi aidé le Gouvernement et des organisations féminines à élaborer un plan d'action national visant à prévenir et à réprimer les sévices sexuels et la violence sexiste.

VII. VIH/sida

53. Le Groupe du VIH/sida de la MINUL a continué de collaborer avec la cellule intégrée de formation du personnel de la Mission à la réalisation d'activités d'éducation, de sensibilisation et de formation au VIH/sida, ainsi qu'à l'organisation

de séances d'évaluation des risques personnels, dans le cadre du programme d'orientation destiné au personnel militaire et civil ainsi qu'aux membres de la police. Il a également collaboré avec la composante égalité des sexes de la Mission pour dispenser au personnel féminin en uniforme une formation consacrée à la vulnérabilité des femmes à l'infection par le VIH, et il a continué de sensibiliser le public au VIH/sida en participant à une émission radiophonique de la MINUL, au cours de laquelle il était répondu en direct aux questions des auditeurs. Afin de faire face à l'accroissement de la demande de services de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique émanant du personnel de la MINUL, un autre centre de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique a été ouvert à l'hôpital jordanien de niveau III.

VIII. Déontologie et discipline

54. L'Équipe Déontologie et discipline de la MINUL a continué d'œuvrer à la mise au point de stratégies visant à prévenir, identifier, signaler et sanctionner toutes les catégories de conduites répréhensibles de la part du personnel des Nations Unies. Elle s'est également attachée à élaborer des stratégies visant à garantir la mise en œuvre de la politique de tolérance zéro instituée par le Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels grâce à la formation, à la sensibilisation et à la prise en compte des préoccupations liées à la protection sociale de toutes les catégories de personnel des Nations Unies. Des programmes de sensibilisation ciblant les organisations locales de la société civile et les communautés vivant à proximité d'installations des Nations Unies sont également en train d'être établis et appliqués. Le 4 novembre, avec l'appui du réseau d'organismes des Nations Unies présents dans le pays, le Gouvernement a lancé une campagne annuelle de sensibilisation pour renforcer la mobilisation en faveur de la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels dans tout le Libéria.

55. Quelque 40 infractions de la première catégorie, dont 28 affaires d'exploitation et d'abus sexuels, et 155 infractions de la deuxième catégorie ont été signalées depuis le mois de janvier 2006. Des enquêtes sont en cours sur toutes ces affaires.

IX. Information

56. Les services d'information ont continué d'appuyer plusieurs programmes prioritaires de la Mission, les organismes des Nations Unies, le Gouvernement et la société civile dans le but de consolider le processus de paix, d'encourager la réconciliation et de promouvoir le relèvement national. Ils ont aussi organisé plusieurs rencontres sportives communautaires afin de promouvoir la réconciliation nationale. Une manifestation sportive d'envergure nationale doit se dérouler en février 2007, et le Comité international olympique a fait don pour l'occasion d'équipements et de matériel sportifs d'une valeur de 75 000 dollars. La Mission a organisé dans tout le pays un concours pour artistes amateurs ciblant les Libériens âgés de moins de 20 ans, afin de les sensibiliser aux problèmes du VIH/sida, des sévices sexuels et de la violence sexiste. En outre, en faisant appel à des groupes de communicateurs traditionnels, elle a mené des campagnes de sensibilisation consacrées à la lutte contre la fièvre de Lassa dans le comté de Nimba, ainsi qu'à

l'éducation des électeurs et à l'instruction civique dans la perspective de l'élection partielle qui doit avoir lieu dans le comté de Margibi. La Mission a également établi un centre de presse, doté d'équipements permettant de faire des recherches et de consulter Internet, ainsi que d'une salle de conférence pour les professionnels de l'information.

X. Aménagement des effectifs de la Mission

A. Composante militaire

57. Au 1er décembre 2006, l'effectif militaire de la MINUL s'établissait à 14 311 personnes sur un total autorisé de 15 125. L'effectif déployé est inférieur à l'effectif autorisé en raison de l'arrivée tardive de la compagnie de la force d'intervention rapide venue du Pakistan, qui devrait être déployée d'ici à la fin du mois de décembre. En outre, la MINUL avait précédemment fait rapatrier une compagnie venue de Namibie, conformément à la résolution 1626 (2005) du Conseil de sécurité. Compte tenu de la relative stabilité qui règne depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau Gouvernement, et sur la base de l'évaluation détaillée que j'ai présentée dans mon dixième rapport périodique (S/2006/159), et qui est toujours d'actualité, la Mission a entamé, le 28 novembre, le rapatriement d'un bataillon d'infanterie, qu'elle ne prévoit pas de remplacer. Comme je l'ai proposé dans mes rapports précédents, de nouveaux aménagements, notamment le retrait d'un autre bataillon d'infanterie en 2007, seront envisagés si la situation sur le plan de la sécurité dans le pays le permet.

58. La MINUL a continué d'assurer la sécurité du Tribunal spécial pour la Sierra Leone conformément à la résolution 1626 (2005) du Conseil de sécurité. Pendant la période considérée, la garde militaire, composée de 250 Mongols et chargée de protéger les locaux du Tribunal spécial, a achevé une série d'exercices visant à assurer la sécurité du Tribunal.

B. Composante police

59. Au 1er décembre, l'effectif de la police de la Mission s'établissait à 1 098 personnes, sur un total autorisé de 1 240, et comprenait six spécialistes des questions d'immigration faisant partie de la police des Nations Unies, 479 policiers appartenant à quatre unités de police constituées et 15 agents des services pénitentiaires. Une cinquième unité de police constituée, composée de 125 personnes, devrait arriver à la Mission d'ici à janvier 2007 pour aider la Police nationale libérienne à faire face aux menaces qui pèsent sur l'ordre public à Monrovia et dans d'autres centres urbains ainsi que dans les plantations de caoutchouc. Étant donné qu'il est indispensable de renforcer de toute urgence les capacités de la Police nationale libérienne, tout est mis en œuvre pour que des membres de la police des Nations Unies et des coordonnateurs qualifiés soient rapidement déployés à la Mission.

XI. Objectifs à atteindre lors de la première phase du plan de consolidation, de réduction des effectifs et de retrait

60. Dans mon rapport du mois de septembre (S/2006/743, par. 72), j'ai décrit une série d'objectifs à atteindre, au regard desquels seront mesurés les progrès réalisés lors de la première phase du plan de consolidation, de réduction des effectifs et de retrait de la MINUL, qui est en cours de mise en œuvre. Des progrès ont été accomplis sur la voie de la réalisation de ces objectifs généraux, qui englobent la sécurité, la gouvernance et l'état de droit, la relance de l'économie ainsi que l'infrastructure et les services de base.

61. S'agissant des objectifs en matière de sécurité, comme cela est indiqué aux paragraphes 16 à 18 ci-dessus, l'objectif consistant à recruter et à former 3 500 policiers d'ici à juillet 2007 sera vraisemblablement atteint, bien que des obstacles d'ordre logistique et administratif entravent encore leur déploiement effectif. En ce qui concerne les nouvelles forces armées, si la formation de base a commencé, seules 106 recrues, sur une force que l'on voudrait composée de 2 000 personnes, en ont bénéficié jusqu'à présent. La nouvelle armée ne devrait être entièrement opérationnelle qu'en 2008, au plus tôt. En outre, le Gouvernement ne s'est toujours pas définitivement prononcé sur l'ensemble des structures de sécurité du pays. Dans le cas des ex-combattants, environ 39 000 des 101 495 personnes concernées au départ n'ont pas encore bénéficié des programmes de réinsertion.

62. Les progrès accomplis quant aux objectifs concernant la gouvernance et l'état de droit sont lents, essentiellement en raison des difficultés rencontrées en matière de financement et de capacités, qui sont décrites aux paragraphes 28 à 42 ci-dessus. Des établissements pénitentiaires n'ont été ouverts que dans 7 des 15 comtés du Libéria. De plus, les surintendants chargés du développement des comtés et leurs adjoints ne peuvent pas travailler comme ils le devraient dans les 15 comtés car ils manquent de moyens et de ressources humaines. Les activités orchestrées par certains ministères critiques, notamment ceux de la santé, de l'éducation et des travaux publics, font cruellement défaut dans de nombreux comtés, et un financement extérieur est requis de toute urgence.

63. Les progrès accomplis s'agissant des objectifs se rapportant à la relance de l'économie, qui sont décrits aux paragraphes 23 à 27, 43 et 44, sont très encourageants. Dans le secteur public, la gestion financière et l'administration des recettes ont été sensiblement améliorées et, grâce à la mise en œuvre efficace du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique, les droits de douane et les droits d'accise perçus ont augmenté. Toutefois, des mesures supplémentaires devront être prises pour améliorer les pratiques en matière d'achats et achever l'examen des concessions et des marchés publics avant la date butoir du 31 décembre fixée par la Présidente. Les partenaires internationaux devront accélérer le déploiement d'experts promis pour aider à l'achèvement de ces tâches. Le Gouvernement a fait des progrès encourageants dans le domaine de l'administration des forêts, mais il lui reste encore beaucoup à faire pour remplir les conditions qui permettront la levée des sanctions qui frappent les diamants.

64. Le rétablissement de l'éclairage public et de l'eau courante dans certaines parties de Monrovia sont les indicateurs les plus évidents des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs définis dans la catégorie de l'infrastructure et

des services de base. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 45, le programme qu'ont lancé la Banque mondiale et la MINUL en matière d'infrastructure et d'emploi contribue également à la mise en place des infrastructures essentielles. En revanche, les services de santé publique n'ont été étendus aux comtés que dans une mesure limitée, ce qui demeure une source de préoccupation majeure. À l'heure actuelle, le pays est fortement tributaire des organisations non gouvernementales, qui dispensent environ 90 % des soins de santé primaire et des services hospitaliers.

65. Une mise à jour complète des progrès accomplis vis-à-vis de chacun de ces objectifs sera présentée dans le prochain rapport intérimaire sur la MINUL, puis tous les six mois, au moment de la prorogation du mandat.

XII. Observations

66. Le gouvernement de la Présidente Johnson-Sirleaf a continué de faire des progrès encourageants sur la voie de la consolidation de la paix, de la promotion de la réconciliation nationale et de l'accélération du relèvement économique. Les trois branches du gouvernement ont exercé leurs activités de manière relativement harmonieuse, la réforme et la restructuration du secteur de la sécurité progressent, un plus grand nombre de réfugiés libériens ont pu retourner chez eux, et le Gouvernement a continué de prendre des mesures fermes pour lutter contre la corruption.

67. L'adoption de la loi sur la réforme forestière, à l'issue de négociations soutenues entre le Sénat et la Chambre des représentants, montre clairement que le Gouvernement libérien est capable, dans l'intérêt du pays, de surmonter les prises de position partisanes. Je souhaite encourager les branches exécutive et législative du Gouvernement à continuer de recourir au dialogue constructif pour régler les différends politiques qui pourraient survenir.

68. Je tiens à féliciter la Présidente Johnson-Sirleaf pour les initiatives qu'elle a prises en vue de rapprocher les membres des divers groupes religieux et ethniques, ainsi que les dirigeants des partis politiques. Je l'encourage à continuer de s'efforcer d'associer tous les Libériens au relèvement du pays et j'invite tous les dirigeants politiques et ceux de la société civile à continuer de participer de manière constructive à la reconstruction et à la réforme qui sont en cours.

69. Ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 60 à 64, certains progrès ont été accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de la Mission en matière de consolidation, de réduction des effectifs et de retrait. Ces évolutions sont certes prometteuses, mais de gros obstacles subsistent, et il faudra les surmonter pour continuer à progresser. J'engage le Gouvernement à achever rapidement la mise au point de sa stratégie et de sa politique en matière de sécurité, et à élaborer des structures globales en matière de sécurité nationale qui permettront aux organismes libériens chargés de la sécurité de pérenniser les conditions de sécurité stables qui règnent actuellement grâce à la présence de la MINUL. Il s'agit là d'une considération cruciale du point de vue de la planification et de la gestion de la réduction des forces de la MINUL. Parallèlement, j'engage vivement les partenaires internationaux du Libéria à fournir d'urgence une assistance à ce pays pour l'aider à répondre aux besoins qu'il a encore en matière de logistique et d'infrastructure dans le secteur de la sécurité, en particulier ceux de la Police nationale.

70. Il reste encore nécessaire de renforcer les capacités administratives et opérationnelles de la Police nationale libérienne pour lui permettre d'assumer efficacement ses responsabilités en matière de sécurité préalablement au retrait de la MINUL. C'est avec cet objectif crucial à l'esprit qu'une équipe d'évaluation du Département des opérations de maintien de la paix se rendra au Libéria au début de l'année 2007 pour évaluer l'incidence des activités de la composante police de la MINUL sur l'évolution des capacités de la Police nationale libérienne. Dans l'intervalle, il conviendra de tout mettre en œuvre pour rendre opérationnelle la nouvelle force de police et accélérer le déploiement de la Police nationale libérienne dans les campagnes.

71. La présence d'un grand nombre de jeunes au chômage dans les centres urbains, d'ex-combattants attendant toujours des possibilités de réinsertion, et de membres démobilisés de la police et de l'armée continue de susciter de très vives tensions. J'encourage le Gouvernement à redoubler d'efforts en vue de relancer l'activité économique et de créer des possibilités d'emploi pour les chômeurs, y compris les ex-combattants, faute de quoi la sécurité du pays sera compromise. À cet égard, je renouvelle l'appel que j'avais déjà lancé auprès des donateurs pour qu'ils appuient les mesures prises par le Gouvernement en vue de créer des emplois. J'engage aussi vivement les partenaires internationaux à continuer de travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement pour que les ex-combattants n'ayant pas encore suivi de programmes de réadaptation et de réinsertion se voient offrir la possibilité de le faire dans les meilleurs délais.

72. Bien que le Gouvernement ait continué d'affermir son autorité dans l'ensemble du pays, il reste encore beaucoup à faire pour renforcer sa capacité de fournir des services publics, notamment des services judiciaires et juridiques, dans toutes les régions du Libéria. Pour le moment, il est réconfortant de constater que les efforts déployés par le Gouvernement pour prendre le contrôle des ressources naturelles et minérales, en particulier dans les secteurs des forêts et du caoutchouc, commencent à porter leurs fruits, comme en atteste l'augmentation des recettes de l'État. À cet égard, je félicite le Gouvernement d'avoir adopté à point nommé la loi sur la réforme forestière. Il convient également de saluer la mise en place d'un groupe d'étude national sur les diamants, qui aidera à faire en sorte que les conditions requises pour la levée des sanctions décidées par le Conseil de sécurité soient remplies.

73. La réforme du secteur judiciaire et la promotion de l'état de droit continuent de se heurter à d'importantes difficultés structurelles qui ne pourront être surmontées qu'avec l'aide généreuse de la communauté internationale. L'existence d'une administration efficace de la justice dans tout le pays n'est pas seulement une condition *sine qua non* pour que le peuple libérien jouisse pleinement de ses droits fondamentaux, elle est aussi essentielle pour la croissance de l'économie. J'invite les donateurs à fournir les fonds nécessaires pour que la Commission vérité et réconciliation et la Commission nationale indépendante des droits de l'homme deviennent pleinement opérationnelles.

74. Je suis profondément préoccupé par les taux élevés de sévices sexuels, notamment de viols dont sont victimes des femmes et des petites filles au Libéria, ainsi que par la flambée de violence à Monrovia et ailleurs dans le pays. Il convient ici de féliciter le Gouvernement d'être intervenu rapidement en mettant sur pied l'opération « Sweeping wave », visant à juguler les activités criminelles. Il ne faut

ménager aucun effort pour que le système de justice pénale fonctionne rapidement et équitablement et qu'il soit mis un terme à la violence généralisée à l'encontre des femmes et des enfants.

75. Pour conclure, je souhaite féliciter le peuple et le Gouvernement libériens, mon Représentant spécial, Alan Doss, et l'ensemble du personnel militaire et civil et des membres de la police de la MINUL pour les progrès accomplis pendant la période considérée. Je souhaite également remercier tous les pays fournisseurs de contingents et de forces de police, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine, le Groupe de contact international pour le bassin du Mano, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations humanitaires, les donateurs multilatéraux et bilatéraux, ainsi que les organisations non gouvernementales internationales et les organisations non gouvernementales locales, pour leur importante contribution et l'appui qu'ils ont apporté au processus de consolidation de la paix au Libéria.

Annexe

Mission des Nations Unies au Libéria : effectifs de la composante militaire et de la composante police civile au 1er décembre 2006

	Composante militaire				
Pays	*Observateurs militaires*	*Officiers d'état-major*	*Soldats*	**Total**	*Composante police civile*
Afrique du Sud					
Allemagne			14	**14**	7
Argentine					8
Bangladesh	17	11	3 181	**3 209**	29
Bénin	3	1		**4**	
Bolivie	4			**4**	
Bosnie-Herzégovine					11
Brésil					
Bulgarie	2			**2**	
Chine	5	8	558	**571**	23
Croatie		3		**3**	
Danemark	4			**4**	
Égypte	8			**8**	
El Salvador	3			**3**	2
Équateur	1	1		**2**	
États-Unis d'Amérique	5	6		**11**	10
Éthiopie	19	8	2 301	**2 328**	
Fédération de Russie	6			**6**	11
Fidji					30
Finlande		2		**2**	
France		1		**1**	
Gambie	4			**4**	32
Ghana	13	7	849	**869**	41
Indonésie	3			**3**	
Irlande		1	325	**326**	
Jamaïque					8
Jordanie	7	8	119	**134**	140
Kenya	5	3		**8**	27
Kirghizistan	4			**4**	3
Macédoine					1
Malaisie	10			**10**	
Malawi		2		**2**	19
Mali	3			**3**	
Moldova	3	1		**4**	
Mongolie		2	248	**250**	
Monténégro	2			**2**	
Namibie	2	2	609	**613**	6
Népal	5	2	40	**47**	256
Niger	3			**3**	

Pays	*Composante militaire*				*Composante police civile*
	Observateurs militaires	*Officiers d'état-major*	*Soldats*	**Total**	
Nigéria	19	14	1 949	**1 982**	162
Norvège					10
Ouganda					20
Pakistan	16	10	2 737	**2 763**	28
Paraguay	3			**3**	
Pérou	1			**1**	
Philippines	3	5	165	**173**	34
Pologne	2			**2**	3
Portugal					
République de Corée	1	1		**2**	
République tchèque	3			**3**	5
Roumanie	3			**3**	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		3		**3**	
Rwanda					15
Samoa					16
Sénégal	3	3	599	**605**	
Serbie	4			**4**	7
Sri Lanka					11
Suède		3		**3**	13
Togo	2	1		**3**	
Turquie					33
Ukraine	3	1	300	**304**	13
Uruguay					3
Yémen					4
Zambie	3			**3**	26
Zimbabwe					31
Total	**207**	**110**	**13 994**	**14 311**	**1 098**

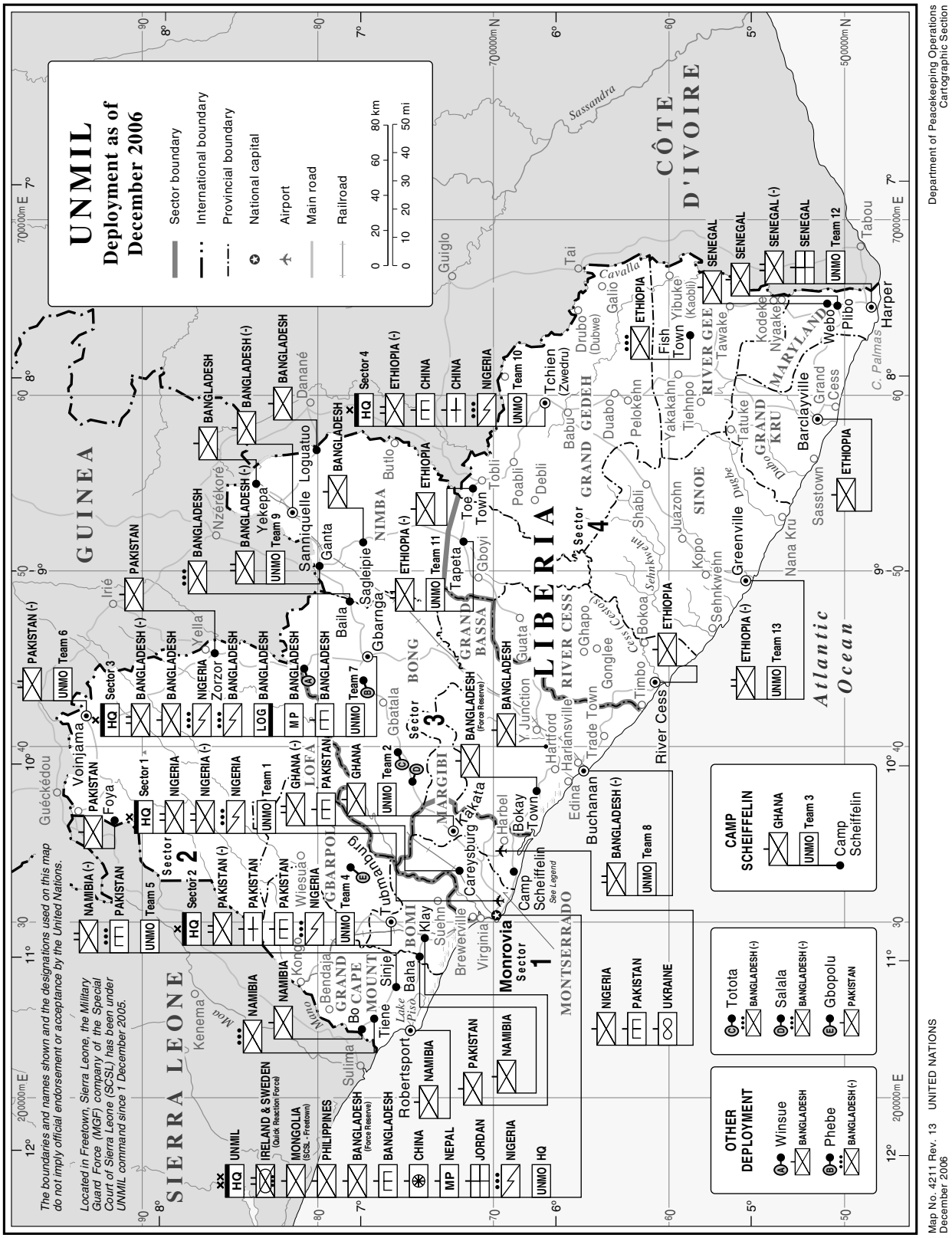
UNMIL
Deployment as of December 2006
Sector boundary
International boundary
Provincial boundary
National capital
Airport
Main road
Railroad
0 20 40 60 80 km
0 10 20 30 40 50 mi
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Located in Freetown, Sierra Leone, the Military Guard Force (MGF) company of the Special Court of Sierra Leone (SCSL) has been under UNMIL command since 1 December 2005.
GUINEA
CÔTE D'IVOIRE
LIBERIA
SIERRA LEONE
Atlantic Ocean
Monrovia
Sector 1
Sector 2
Sector 3
Sector 4
CAMP SCHEIFFELIN
OTHER DEPLOYMENT
Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section
Map No. 4211 Rev. 13 UNITED NATIONS
December 2006